

**Conseil municipal ordinaire**

**Procès verbal de séance**

**Date et lieu :** 6/12/2021, 19h00, mairie

**Présents :** Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Frédérique Le Manach, Cindy Maho, Amalia Modica, David Monpas, Samuel Pasquier, Camille Perret, Zinon Zygkostiotis

**Absents :**

**Excusés :**

**Déroulement de la séance**

**Ouverture de la séance**

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseill-e-r-e-s présent-e-s
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

**Approbation du procès verbal de la séance précédente**

- Aucune demande de rectification sur le procès verbal du précédent conseil
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/procès verbal est adopté
- Le procès verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présent-e-s

**Désignation de la ou du secrétaire de séance**

- David Monpas se propose
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée

**Introduction du maire**

- Le maire remercie les personnes présentes, public compris (pas de public, un représentant de la presse arrivé avec un peu de retard)
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présent-e-s s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique
- Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour
  - des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives
  - des questions orales pourront être posées par les conseillers

**Création d'un conseiller délégué aux travaux (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Il s'agit de nommer Christophe Cocherel conseiller délégué aux travaux, ce qui officialisera le rôle que, de fait, il occupe déjà, secondant Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, pour organiser et suivre le travail des employés communaux à l'entretien, solliciter des devis auprès des entreprises et suivre la réalisation des chantiers qui leur sont confiés
- Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature du maire, mais ouvre la possibilité de lui attribuer une indemnité compensant pour partie le temps pris sur ses activités professionnelles pour s'occuper de la commune
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

**Révision de la répartition des indemnités de mandat**

- Camille Perret présente la délibération
- Ayant moins de temps à consacrer à son mandat, elle propose de diviser son indemnité de mandat par deux

- Elle propose aussi d'attribuer la part ainsi libérée à Christophe Cocherel, qui consacre beaucoup de temps, sur ses horaires de travail, à son mandat
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

### **Approbation des derniers projets et des devis devant faire l'objet des dernières demandes de Fonds de Concours de Pontivy Communauté sur l'enveloppe 2019-2021 (délibération)**

- Christophe Cocherel, conseiller délégué aux travaux, présente la délibération
- Dans l'objectif de ne pas perdre le solde de l'enveloppe de Fonds de Concours de Pontivy Communauté pour la période 2019-2021, solde qui s'élève à 29 294 €, un certain nombre d'entreprises ont été sollicitées pour deviser plusieurs achats et travaux, devis à soumettre à Pontivy Communauté (après approbation du Conseil Municipal) lors de la dernière commission finances du 9 décembre 2021, avant approbation par le Conseil Communautaire du 14 décembre
- **Certains portent sur des petites dépenses**, mais qui font figure de priorités :
  - Remplacement chaudière école : 2 997,40 €
  - Rénovation bibliothèque école : 1 336,04 €
  - Petit matériel de cuisine : 637,48 €
  - Remplacement de la porte de service de l'épicerie La Belle Époque : 2 281,86 €
  - Isolation des combles de la mairie : 870,42 €
- D'autres vont concourir à la mise en œuvre d'un programme d'aménagements urbains et de voirie, permis par l'aide exceptionnelle de 50 000 euros du département, déjà sollicitée, et que le reliquat de l'enveloppe de Fonds de Concours va permettre d'abonder, pour réaliser des travaux utiles qui, sans cela, ne seront jamais réalisés :
  - rénovation du parking de la salle polyvalente, du chemin d'accès la salle Triskell, du chemin d'accès de l'école à la cantine : 44 493,50 €
  - sécurisation de la rocade : 49 450,75 €
  - signalétique et mobilier urbain, dont équipement pour pérenniser les chicanes qui ralentissent les véhicules dans le bourg, en attendant sa rénovation : 8 587,56 €
- Samuel Pasquier insiste pour que ces choix soient expliqués à la population qui pourrait s'en étonner, car, plutôt que le parking de la salle polyvalente, c'est évidemment la rénovation du Centre-Bourg qui était attendue.
- Ce sujet fera donc l'objet d'un article dans la prochaine gazette, qui expliquera notamment que les délais fixés par le département pour mobiliser la subvention exceptionnelle de 50 000 euros ne permettaient pas de réaliser les études nécessaires pour l'effacement des réseaux et, surtout, que la réfection de la rocade-sud pour permettre à deux véhicules lourds de s'y croiser rendra possible, par une déviation, l'objectif de faire du Centre Bourg un espace sécurisé, propice à la vie collective et festive et ce, dès l'installation des chicanes provisoires. Par ailleurs, un rétrécissement de voie avec sens de priorité entre les deux entrées des voies du lotissement ralentira les véhicules, pour la sécurité et le confort des usagers de ce secteur.
- Christophe Cocherel et Samuel Pasquier, qui ont rencontré les entreprises, précisent, par contre, que le revêtement de toute la rocade devra être refait, étant trop fragile et en mauvais état.
- Cette délibération annule et remplace celle du 18 octobre approuvant une première liste de dépenses, liste déjà communiquée à Pontivy Communauté mais modifiée depuis
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

### **Réponse à la société Boralex, qui a porté à la connaissance de la commune le résumé non technique de son projet de parc éolien sur le secteur de Bellevue (Délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération qui approuve le courrier de réponse à la société Boralex, courrier qu'il présente au Conseil
- Il explique que cette réponse consiste avant tout en une demande à la société Boralex d'attendre les conclusions du Plan de Paysage Éolien communal, en cours de réalisation
- En effet, lui seul mettra le Conseil Municipal, à la suite du Comité Technique du Plan de Paysage actuellement au travail, en possession d'éléments objectifs et concrets pour décider si ce projet est acceptable, tel qu'il est proposé ou modifié, notamment en étudiant la proximité du parc de Langoëlan et du futur parc du Houarn, à Séglien
- Quelques questions techniques sont cependant posées à la société Boralex
- S'il est approuvé, ce courrier sera envoyé à la société Boralex par lettre recommandée dès le mardi 7 décembre, pour ne pas dépasser les délais légaux
- David Monpas concerné par ce projet ne participe pas au vote
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Énergies (délibération)**

- Cindy Maho présente la délibération
- Délibération purement formelle, Pontivy Communauté ayant déjà engagé une collaboration étroite avec Morbihan Énergies, mais ne pouvant y adhérer sans l'accord de ses communes membres
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vente de la parcelle communale ZP18 à Saint Laurent (délibération)**

- Muriel Kerdreux, première adjointe, présente la délibération.
- Il s'agit d'autoriser la vente, pour 2000 euros net vendeur, d'une petite parcelle communale qui n'est d'aucune utilité pour la commune mais peut donner un intérêt à la petite maison sis sur la parcelle attenante, à l'abandon depuis plusieurs années.
- Cette demande émane de l'agent immobilier chargé par son propriétaire de vendre cette petite maison.
- Le Conseil y accède de bonne grâce, souhaitant contribuer à « sauver » la maximum de logements anciens, alors que les possibilités d'en créer de nouveau se sont réduites avec le PLUi, et devraient se réduire encore, avec ses prochaines évolutions, l'état visant le « 0 » artificialisation nette en 2030
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Signature de la convention pour l'embauche d'un emploi aidé en PEC (délibération)**

- Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, présente la délibération
- Une personne a été pressentie dans le cadre de ce contrat : Mr Le Gallo Joël
- La commune peut ainsi contribuer à son projet de réorientation professionnelle, tout en bénéficiant du renfort, pendant 11 mois minimum, d'une personnalité qui a semblé, lors des entretiens de sélection, réalisés par Olivier Constant, Samuel Pasquier et Christophe Cocherel, sérieuse et motivée, tout en présentant de bonnes compétences pour les différentes tâches à accomplir
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Décision modificative (délibération)**

- Olivier Constant, présente la délibération soumise à délibération du Conseil
- Il s'agit d'un jeu d'écritures pour pouvoir régler des frais d'études scientifiques sur la tourbière
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

<b>Subvention au SADI (délibération)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frédéric Le Manach, présente la délibération soumise à délibération du Conseil</li> <li>• Camille Perret, salariés du SADI, ne participe pas au vote</li> <li>• Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée</li> </ul>
<b>Fixation du taux de promotion pour le personnel communal (délibération)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Claude Coton, présente la délibération soumise à délibération du Conseil</li> <li>• Muriel Kerdreux, conjointe d'un employé communal, ne participe pas au vote</li> <li>• Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée</li> </ul>
<b>Revente de deux lots sur le lotissement Oglenn Ar Vourc'h (délibération)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Olivier Constant, présente la délibération soumise à délibération du Conseil</li> <li>• Comme à chaque fois, il s'agit d'affranchir les vendeurs de leur engagement de construire dans les délais contraints, pour transférer cette charge aux acheteurs</li> <li>• D'après les informations en notre connaissance, les acheteurs concernés auraient des projets concrets et les moyens de les réaliser</li> <li>• Murielle Kerdreux et Olivier Constant, qui ont reçu l'équipe urbanisme de Pontivy Communauté sur le lotissement le vendredi 26 novembre, pourront, si ceux-ci le souhaite, aiguiller les acheteurs dans leurs projets pour que ceux-ci aient les meilleures chances d'être approuvés par le service instructeur</li> <li>• Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée</li> </ul>
<b>Questions diverses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maire demande aux élus en charge des affaires sociales leur planning pour mettre en place dans les meilleurs délais la cantine à 1€</li> <li>• Une présentation sera réalisée en bureau dans une semaine, avant présentation, en janvier, à la commission des affaires sociales</li> </ul>
<b>Questions orales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires : pas de questions</li> </ul>
<b>La séance est close à 21h30</b>

## Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	